



Internat Notre-Dame de Sion Paris

Sous contrat d'association

11 Avenue Vavin

75006 Paris

01 44 32 06 70

www.sion-paris.fr

REGLEMENTATION MEDICALE DE L'INTERNAT

L'obligation de vaccination

Nous vous rappelons qu'en France la législation exige que les élèves soient à jour dans leur vaccination DT Polio

En cas de contre-indication, merci de nous fournir un certificat médical.

Les médicaments

Ne peuvent être délivrés par l'établissement que des médicaments non soumis à prescription médicale. Ces médicaments sont donnés très ponctuellement pour soulager des troubles légers.

La liste suivante est indicative :

- paracétamol (doliprane)
- spasfon
- euphytose
- désinfectants locaux...
- strepsils

Si votre fille présente une allergie connue à l'une de ces substances, merci de nous le faire savoir par écrit.

Les traitements

Les traitements prescrits par un médecin ou les médicaments directement achetés en pharmacie sont détenus par les élèves.

La responsabilité concernant l'utilisation adéquate de ces médicaments et leurs effets secondaires éventuels est uniquement à la charge de l'élève et de sa famille.

Nous attirons l'attention des familles et des élèves sur les dangers de cette « automédication » et appelons les jeunes à avoir une attitude responsable.

En cas de maladie

Si l'arrêt maladie excède les 48 heures, votre fille devra rentrer chez elle ou à défaut chez ses parents correspondants.

Nous comptons sur votre compréhension pour respecter ces consignes en accord avec votre fille et vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Isabelle de RUFFRAY
Infirmière scolaire

Philippe TOUSSAINT
Chef d'Etablissement